



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de CARLENAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

Objet : Vote du budget primitif 2024 – Budget Communal M57

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°8 - 2024/04/04

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie
 Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, BOUCHET Joël, GIMENO Michel

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. FIGAROL Gérard a donné pouvoir à M. ALZIEU Marc.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance :

Madame RADURIAU Linda a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que le budget est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité. Il permet au Maire d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits.

Le secrétaire de mairie fait lecture des budgets :

Budget Prévisionnel 2024 - Budget communal			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	88 700,00 €	002 - Excédent de fonctionnement N-1	147 399,13 €
012 - Personnel, URSSAF	80 000,00 €	70 - Carrière dolomie	36 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	43 167,45 €	73 - Impôts et taxes	62 100,00 €
65- Elus, subventions	48 000,00 €	74 - Dotations	20 631,32 €
66 - Dettes	4 000,00 €	75 - Bâtiments communaux	8 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00 €	78 - Reprise sur provision	1 237,00 €
68 - Autres	1 000,00 €		
TOTAL	275 367,45 €	TOTAL	275 367,45 €
Investissement			
Dépenses		Recettes	
16 - Remboursement d'emprunts	25 000,00 €	001 - Excédent d'investissement N-1	17 163,04 €
2151 - Aménagement de voirie	55 770,85 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	43 167,45 €
2138 - Autres constructions	81 000,00 €	10222 - FCTVA	2 274,36 €
2183 - Acquisition mobilière	4 150,00 €	13 - Subventions	103 316,00 €
TOTAL	165 920,85 €	TOTAL	165 920,85 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se reporter à la vue d'ensemble du budget pour constater que les dépenses et les recettes **sont en équilibre** :

- En FONCTIONNEMENT pour un montant total de la section de 275 367.45 €
- Et en INVESTISSEMENT pour un montant total de la section de 165 920.85 €

Ayant entendu l'exposé sus-indiqué et après en avoir délibéré,
L'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :